



SAS EOLA Développement, 120 rue de Hoëdic, 44850, Ligné - Sté par Actions Simplifiée à capital variable - RCS Nantes 789 573 425  
<http://eoliennes-ancenis.fr/> [contact@eoliennes-ancenis.fr](mailto:contact@eoliennes-ancenis.fr)

## Parc éolien citoyen EOLANDES : Habemus PC

Après 4 années de développement et 18 mois d'instruction, nous savourons enfin l'obtention des Permis de Construire de notre parc éolien citoyen Eolandes, sur Teillé et Trans sur Erdre.

Le projet d'arrêté ICPE est également entre nos mains pour procédure contradictoire.

**Merci à tous ceux qui ont participé activement à ce beau projet ou l'on soutenu financièrement.**

Attention à ne pas faire de triomphalisme et ne pas exciter les opposants, compte tenu des risques de recours.

*Extrait de la notification de Permis de Construire le parc Eolandes sur la commune de Teillé*

*Un deuxième PC nous est accordé pour E4 sur la commune de Trans sur Erdre*



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service Eau et Environnement

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'urbanisme, notamment son livre IV ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Teillé approuvé le 29 juillet 2003 et modifié en dernier lieu le 19 octobre 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral 01 juin 2012 approuvant le périmètre de la zone de développement de l'éolien sur les communes de Teillé, Trans-sur-Erdre et Mouzeuil ;

VU la demande de permis de construire déposée et enregistrée en mairie de Teillé sous le n° PC 04420215W1011, le 31 juillet 2015 et complétée et modifiée les 27 novembre 2015 et 23 mars 2016 par la société EOLA Développement représentée par M. Jean-Martin CHEVERAU demeurant 120, rue d'Hoëdic 44850 LIGNE et relative à l'implantation :

- des éoliennes E1, E2, E3 et E5 faisant partie du parc éolien citoyen Eolandes-Teillé de type Siemens SWT113 d'une puissance unitaire de 3 MW, d'une hauteur totale de 171,5 mètres en bout de pale (115 m de hauteur à l'axe du rotor et 56,5 m de longueur de pale), présentant une surface de plancher de 122,4 m<sup>2</sup> et situées sur les parcelles cadastrées ZT 50 et 91 (E1) voie communale n°68, ZO 59 (E2) chemin communal n°72, ZN35 et 36 (E3) route départementale n° 316 et ZN98 (E5) chemin communal n°100 - 44440 TEILLE, d'une superficie totale de 254884 m<sup>2</sup>,
- du poste de livraison de dimensions (10,60 m x 2,6 m), de hauteur 2,60 m pour une surface de plancher de 28,9 m<sup>2</sup>, présentant des façades recouvertes d'un bardage bois, des fermetures métalliques et un acrotère gris anthracite et édifié sur la parcelle cadastrée Z017 chemin communal n°69 - 44440 TEILLE d'une superficie de 61400 m<sup>2</sup> ;

### ARRÊTÉ

**Article 1er** – Le permis de construire est accordé pour l'implantation des éoliennes E1, E2, E3 et E5 et du poste de livraison faisant partie du parc éolien citoyen Eolandes-Teillé, conformément à la demande, l'étude d'impact, ses annexes paysagères et ses compléments susvisés.